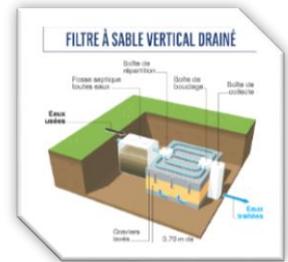
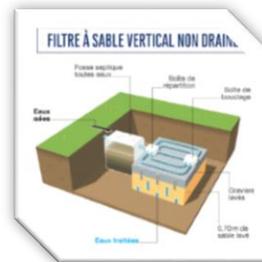
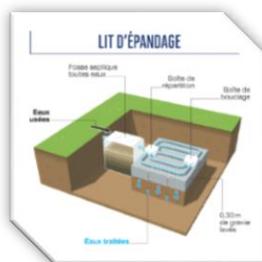
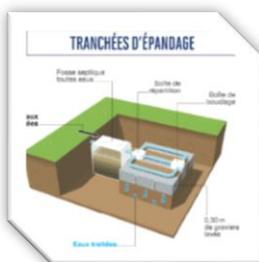


Faire le choix de sa filière : quel entretien après l'installation ?

Selon les préconisations de votre bureau d'études, vous pouvez avoir à faire un choix de filière pour votre assainissement. Voici quelques éléments de réponse concernant l'entretien à prévoir après l'installation d'un assainissement non collectif.

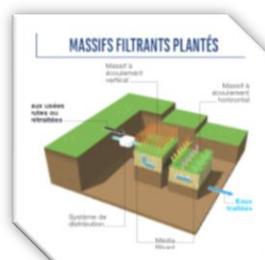


Des filières traditionnelles : tranchées d'épandage, lit d'épandage, filtre à sable, terre. Ce sont des filières rustiques nécessitant seulement une vidange de la fosse tous les 4-5 ans et un contrôle annuel des regards (fait par vous-même, c'est suffisant). Le préfiltre de la fosse est à nettoyer tous les 6 mois.



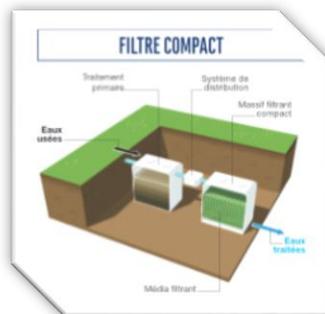
Les filtres plantés : ce sont de grandes jardinières remplies de sables de différentes granulométries, plantées de roseaux et autres plantes. Ce système coûte généralement plus cher à l'installation mais ne nécessitera pas de vidange car il n'y a pas de traitement primaire (fosse).

Pour l'entretien, une alternance doit être faite toutes les semaines entre les bassins (manuellement ou électriquement), un peu de désherbage peut être nécessaire, et les plantes doivent être coupées à l'automne.



Des filières compactes : microstation, filtre compact. Ce sont de nouvelles filières agréées depuis 2012, ayant l'avantage de prendre peu de place. Lien vers les agréments : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement-r92.html>

- Le filtre compact fonctionne comme une filière traditionnelle, car il possède une fosse d'un volume généralement équivalent à une « fosse toutes eaux » normale qu'il faut donc vidanger environ tous les 4-5 ans puis une cuve remplie d'un média filtrant. Celui-ci est à gratter au râteau une fois par an, et à remplacer parfois* (environ tous les 15 ans ou jamais selon les modèles). Cette filière reste très rustique et facile d'entretien, ne nécessitant pas d'électricité sauf dans le cas où une pompe de relevage est nécessaire. Un contrat d'entretien peut vous être proposé par la société.



**Se référer à l'agrément du produit choisi*

- La microstation fonctionne comme une station d'épuration. Elle nécessite de l'électricité et un entretien régulier, mais a l'avantage de prendre vraiment peu de place. La vidange est nécessaire lorsque les boues atteignent 30% du volume de la cuve (selon les modèles la fréquence des vidanges peut varier entre tous les 3 mois à tous les 3 ans). Cette solution est proscrite pour les résidences secondaires et les gîtes, et déconseillée si vous avez des augmentations de charge fréquentes (passage de 2 à 8 personnes par exemple). Si cette solution vous intéresse, il est vivement recommandé de regarder l'agrément ministériel du modèle concerné avant de faire votre choix (fréquence de vidange recommandé par le constructeur), et de prendre un contrat d'entretien.



Le SPANC reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Service Public d'Assainissement Non Collectif
 Les Vals du Dauphiné
 22 rue de l'Hôtel de Ville
 BP 90077
 38353 LA TOUR DU PIN CEDEX
 ✉ : spanc@valsdu-dauphine.fr ☎ : 04 74 97 24 92